

Marie-Louise Opdenberg

L'année sociale

Fondée par Guy Spitaels

1975



**Institut de Sociologie (fondé par E. Solvay)
Etudes d'économie sociale**

Editions de l'Université de Bruxelles

TABLE DES MATIERES

<u>AVANT-PROPOS</u>	17
<u>PREMIERE PARTIE : LA VIE LEGISLATIVE</u>	21
I. <u>LA LOI RELATIVE A LA COMPTABILITE ET AUX COMPTES ANNUELS DES ENTREPRISES (17 juillet 1975)</u>	23
A. Les justifications du projet de loi	23
B. Les discussions parlementaires	25
C. L'économie de la loi	26
D. L'intérêt de la loi sur le plan social	31
II. <u>LES MODIFICATIONS LEGALES ET CONVENTIONNELLES APORTEES AU REGIME DES FERMETURES D'ENTREPRISE ET DES LICENCIEMENTS COLLECTIFS</u>	33
A. Les principes, l'avis n° 484 du Conseil national du Travail sur la fermeture ou la restructuration des entreprises ainsi que l'instauration d'un salaire de reconversion (15 mai 1975)	33
B. Le salaire de reconversion, l'arrêté royal du 30 octobre 1975 relatif à l'octroi d'une allocation de reconversion à certains chômeurs qui reçoivent une formation professionnelle	37
C. L'extension de la mission du fonds d'indemnisation	39
1. L'avis n° 488 du Conseil national du Travail sur la modification de la loi du 30 juin 1967 portant extension de la mission du fonds d'indemnisation, concernant l'extension de la garantie du fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprise, en cas de changement juridique d'employeur et sur l'adaptation des montants maximums garantis par le même fonds (26 juin 1975)	39
2. La loi étendant la mission du fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprise (12 mai 1975)	41
D. La mise en concordance des dispositions existantes en droit belge avec la directive des Communautés européennes du 17 février 1975 concernant le rapprochement des législations des Etats-membres en matière de licenciements collectifs	43
1. L'avis n° 497 du Conseil national du Travail	43

2. La convention n° 24 du Conseil national du Travail sur la procédure d'information et de consultation des représentants des travailleurs en cas de licenciements collectifs (2 octobre 1975)	46
3. La convention n° 10 bis du Conseil national du Travail modifiant la convention n° 10 concernant les licenciements collectifs (2 octobre 1975)	48
III. <u>LES PROBLEMES DE SANTE</u>	49
A. La loi instituant un régime de prix pour les spécialités pharmaceutiques et les autres médicaments (9 juillet 1975)	49
1. Les justifications du projet de loi	49
2. Les discussions parlementaires	51
3. L'économie de la loi	52
B. Le déficit du budget de 1976 (régime général)	53
C. L'accord médico-mutualiste	58
IV. <u>LA LEGISLATION MODIFIANT L'ORGANISATION DES ELECTIONS SOCIALES</u>	60
A. Les raisons d'adapter la législation antérieure, les problèmes posés	60
B. La loi du 23 janvier 1975	64
C. Les dispositions réglementaires	73
V. <u>LES POINTS ESSENTIELS DU VOLET SOCIAL DE LA LOI-PROGRAMME</u>	75
A. Les justifications du projet de loi	75
B. Les discussions parlementaires	78
C. L'économie du volet social de la loi	82
VI. <u>LA LOI ETENDANT LES AVANTAGES ACCORDES PAR LE REGIME DES ALLOCATIONS FAMILIALES POUR TRAVAILLEURS SALARIES (28 mars 1975)</u>	88
A. Les justifications du projet de loi	88
B. Les discussions parlementaires	90
C. L'économie de loi	90
VII. <u>LA LOI INTEGRANT LA QUATRIEME SEMAINE DE VACANCES DANS LE REGIME LEGAL DES VACANCES ANNUELLES DES TRAVAILLEURS SALARIES (28 mars 1975)</u>	92
A. Les justifications du projet de loi	92
B. Les discussions parlementaires	93
C. L'économie de la loi	93
D. L'arrêté d'exécution du 9 avril 1975	95

VIII.	<u>L'ADAPTATION DE CERTAINS PLAFONDS DE REMUNERATIONS</u>	97
	A. L'adaptation des plafonds de rémunérations figurant dans les lois sur les contrats de travail, d'emploi, le statut des représentants de commerce et dans la loi sur les privilèges et hypothèques	97
	1. L'avis n° 477 du Conseil national du Travail (26 mars 1975)	97
	2. L'arrêté royal du 6 juin 1975	97
	B. L'adaptation des plafonds de rémunération ou d'indemnisation visés aux articles 1409 et 1410 du code judiciaire	99
	L'avis n° 476 du Conseil national du Travail (26 mars 1975)	99
IX.	<u>L'ARRETE ROYAL RELATIF A LA PROMOTION DE STAGES DANS LES ENTREPRISES POUR LES DIPLOMES DEMANDEURS D'EMPLOI (13 août 1975)</u>	101
	A. Pourquoi un arrêté royal	101
	B. La position des partenaires sociaux au Conseil national du Travail	101
	C. L'arrêté royal proprement-dit	105
	1. Les justifications de l'arrêté	105
	2. L'économie de l'arrêté	105
X.	<u>LES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES RELATIVES A LA LIAISON DES PRESTATIONS SOCIALES A L'EVOLUTION DU BIEN-ETRE GENERAL</u>	108
	A. L'avis n° 490 du Conseil national du Travail (26 juin 1975)	108
	B. Les dispositions légales et réglementaires prises	111
	1. L'arrêté royal déterminant pour 1976 les coefficients de réévaluation des pensions de retraite et de survie des travailleurs salariés (16 septembre 1975)	111
	2. Les art. 103, 104 et 105 de la loi-programme accordant pour 1976 une allocation forfaitaire aux pensionnés et aux invalides d'avant le 1er janvier 1976 (5 janvier 1976)	112
	3. L'art. 139 de la loi-programme accordant une allocation forfaitaire aux chômeurs difficiles à placer (5 janvier 1976)	112
	4. L'arrêté royal augmentant le revenu minimum garanti aux personnes âgées (22 décembre 1975)	113
	5. L'arrêté royal accordant pour 1976 une allocation à certains bénéficiaires des lois relatives à la réparations des dommages résultant des maladies professionnelles (22 décembre 1975)	113

C. Un pas en arrière	113
XI. <u>L'ARRETE ROYAL ASSURANT AUX MERES QUI TRAVAILLENT, LE MAINTIEN DE LEUR SALAIRE NET DURANT LES 14 SEMAINES DU CONGE DE MATERNITE (1er juillet 1975)</u>	115
XII. <u>L'ARRETE ROYAL ASSIMILANT LES JOURS DE CHOMAGE PARTIEL A DU TRAVAIL EFFECTIF POUR LE CALCUL DU PECULE DE VACANCES (20 juin 1975)</u>	116
<u>DEUXIEME PARTIE : LA VIE PARITAIRE</u>	117
I. <u>QUATRE GREVES A GLAVERBEL</u>	119
II. <u>LA PROGRAMMATION SOCIALE INTERPROFESSIONNELLE</u>	141
A. Le point des avantages accordés aux travailleurs depuis 1960	141
B. Les revendications des syndicats et la position de la F.E.B. au moment de négocier la programmation sociale pour 1975 et 1976	142
C. Les négociations	145
D. La teneur de l'accord	146
E. Appréciation de l'accord	149
F. L'exécution de l'accord, le bilan en fin d'année	153
III. <u>LES SIX CONVENTIONS CONCLUES AU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL EN EXECUTION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL</u>	155
A. La convention n° 18 concernant l'octroi exceptionnel d'une indemnité complémentaire unique de vacances aux travailleurs manuels en 1975 (26 mars 1975)	155
B. La convention n° 20 concernant l'octroi, à partir de 1976, d'une partie du double pécule de la quatrième semaine de vacances (10 avril 1975)	156
C. Les conventions n° 21 et 23 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen (15 mai et 25 juillet 1975)	158
1. La convention n° 21	158
2. La convention n° 23	159
D. La convention n° 19 concernant l'intervention financière de l'employeur dans le prix du transport des travailleurs (26 mars 1975)	161
E. La convention n° 14bis modifiant la convention collective de travail n° 14 concernant la réduction de la durée hebdomadaire du travail (26 mars 1975)	162

IV. <u>TROIS IMPORTANTES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL CONCLUES AU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL</u>	163
A. La convention n° 22 relative à l'accueil et l'adaptation des travailleurs dans l'entreprise (26 juin 1975)	163
B. La réalisation du principe à travail égal, salaire égal, la convention n° 25 relative à l'égalité de rémunération entre les travailleurs masculins et féminins (15 octobre 1975)	166
C. La convention n° 27 instaurant un système de cli- gnotants (27 novembre 1975)	170
V. <u>DEUX AVIS NOTOIRES DU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL</u>	172
A. L'avis n° 482 sur le cumul du bénéfice d'une pension de survie avec l'exercice d'une activité professionnelle (10 avril 1975)	172
B. L'avis n° 506 sur l'application aux employés de la convention n° 17 instituant un régime de prépension (27 novembre 1975)	180
<u>TROISIEME PARTIE : LA VIE SYNDICALE</u>	181
I. <u>LES RESULTATS DES ELECTIONS SOCIALES</u>	183
A. Les conseils d'entreprises (C.E.)	185
B. Les comités de sécurité et d'hygiène (C.S.H.)	196
C. Analyse selon le sexe	201
D. Analyse régionale	204
E. Analyse par secteur	208
II. <u>DEUX PREMIERES SOCIALES</u>	230
III. <u>LA DEUXIEME JOURNEE DES ENTREPRISES DE BELGIQUE (5 juin 1975)</u>	232
IV. <u>LE CONGRES STATUTAIRE DE LA C.G.S.L.B. (13 et 14 décembre 1975)</u>	234
V. <u>LE CONGRES STATUTAIRE DE LA F.G.T.B. (18 au 20 avril 1975)</u>	239
VI. <u>LE CONGRES EXTRAORDINAIRE DE LA F.G.T.B. (26 novembre 1975)</u>	244
VII. <u>LE CONGRES STATUTAIRE DE LA C.S.C. (11 au 13 décembre 1975)</u>	247

<u>QUATRIEME PARTIE : LA CONCERTATION TRIPARTITE</u>	253
<u>LA CONCERTATION SUR LA RELANCE</u>	255
A. Les positions syndicales, patronales et gouvernementales durant le premier semestre de 1975	256
B. Les positions syndicales, patronales et gouvernementales durant le deuxième semestre de 1975	261
C. Tentative de synthèse	273
<u>CINQUIEME PARTIE : LE VISAGE SOCIAL DE L'EUROPE</u>	275
I. <u>LA DIRECTIVE DU CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS-MEMBRES RELATIVES A L'APPLICATION DU PRINCIPE DE L'EGALITE DES REMUNERATIONS ENTRE LES TRAVAILLEURS MASCULINS ET FEMININS (10 février 1975)</u>	277
A. Les objectifs poursuivis	277
B. Les avis du Comité économique et social et du Parlement européen	278
C. L'économie de la directive	279
II. <u>LA DIRECTIVE DU CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS-MEMBRES RELATIVES AUX LICENCIEMENTS COLLECTIFS (17 février 1975)</u>	280
A. Les objectifs poursuivis	280
B. L'économie de la directive	281
III. <u>LA CONFERENCE TRIPARTITE EUROPEENNE DE BRUXELLES</u>	284
<u>SIXIEME PARTIE : L'EMPLOI ET LE CHOMAGE</u>	289
I. <u>L'EVOLUTION GENERALE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE</u>	291
II. <u>LA PENURIE DE MAIN-D'OEUVRE</u>	302
III. <u>LE CHOMAGE COMPLET</u>	314
IV. <u>LE CHOMAGE PARTIEL</u>	340